



VILLE DE LIEGE

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 28 JANVIER 2013

PRESIDENCE DE M. WILLY DEMEYER, BOURGMESTRE

La séance est ouverte à 18 heures 40'.

47 membres sont présents : MM. FIRKET Michel, de LAMOTTE Michel, Mme YERNA Maggy, MM. MIKLATZKI Raphaël, GOFFIN Jean-Pierre, SCHROYEN André, STASSART Pierre, GODEAUX Jean-Géry, Mme DEFRAIGNE Christine, M. FORET Gilles, Mme FERNANDEZ FERNANDEZ Julie, M. CHAMAS Fouad, Mmes LAMBERT Marie-Claire, WEGIMONT Corinne, M. GILISSEN Pierre, Mmes SHABAN Fatima, ERNST de la GRAETE Brigitte, M. HUPKENS Jean Pierre, Mme Bénédicte HEINDRICHS, MM. Guy KRETTELS, Jean-Claude MARCOURT, LEONARD Roland, DREZE Benoît, Mme NIKOLIC Diana, MM. BOUSETTA Hassan, BOUGNOUCH Mohammed, DREZE Fabrice, Mme FRAIPONT Elisabeth, M. AYDOGDU Mehmet, Mme DE KEYSER Véronique, M. PETERS Michel, Mmes FRISEE Nathalie, BLAVIER Géraldine, M. HEDEBOUW Raoul, Mme DELVAUX Anne, M. FAWAY Michel, MM. SCHREUER François, MARNEFFE Jacques, MANIGLIA Giuseppe, Mme NEUPREZ Audrey, MM. MARAITE Louis, GILLIS Marc, BOVY Sébastien, Mme LECRON Sophie, MM. le BUSSY Quentin, BONJEAN Jean-Paul et DEMEYER Willy.

Sont également présents : M. ROUSSELLE Philippe, Secrétaire communal, M. MANTOVANI Serge, Secrétaire communal adjoint et M. Christian BEAUPERE, Chef de Corps de la Police locale pour l'examen des points relatifs à la Zone de Police.

2 membres sont absents : M. Claude EMONTS, Mme Sarah SCHLITZ.

LE CONSEIL :

Sauf stipulation contraire, toutes les décisions ont été prises à l'unanimité des suffrages et, en outre, au scrutin secret dans tous les cas visés par les articles L1122-27 et L1122-28 du code de la démocratie locale et de la décentralisation.

La numérotation figurant ci-après correspond à celle de l'ordre du jour.

SEANCE PUBLIQUE

M. le Bourgmestre et M. Fouad CHAMAS accueillent les enfants élus.
M. le BOURGMESTRE donne la parole aux Chefs de groupes. Il les déclare installés dans leurs fonctions au Conseil Communal des Jeunes.

En accord avec les Chefs de groupes, M. le Bourgmestre propose de commencer l'ordre du jour par le vote d'une motion relative à la situation d' « Arcelor Mittal ». Il demande aux membres du Conseil de trouver un consensus.

1.

Entend une interpellation de M. Michel de LAMOTTE à propos de l'impact sur les finances communales liégeoises d'une reconduction du précompte immobilier applicable aux biens de Belgacom ainsi que la réponse de M. Michel FIRKET.

Entend une interpellation de MM. Pierre GILISSEN et Fabrice DREZE à propos du quartier d'Outremeuse, l'île dans le brouillard du Collège ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE

Entend une interpellation de Mme Christine DEFRAIGNE à propos du théâtre de l'aléna (nécessité d'un soutien de la Ville) ainsi que la réponse de M. Jean Pierre HUPKENS

Entend une interpellation de Mme Brigitte ERNST de la GRAETE à propos de la piscine de Jonfosse : heurs et malheurs des partenariats public - privé ainsi que la réponse de M. Roland LEONARD.

Entend une interpellation de M. Hassan BOUSETTA à propos de la parcelle musulmane du cimetière de Robermont ainsi que la réponse de Mme Julie FERNANDEZ FERNANDEZ.

Entend une interpellation de M. Jean-Pierre GOFFIN à propos de la célébration du centième anniversaire de la guerre 1914 – 1918 en 2014 ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

Entend une interpellation de M. Raphaël MIKLATZKI à propos des commerçants des abords de la place de la République française pénalisés en raison des travaux de rénovation des immeubles situés à l'angle des rues Pont d'Île et de l'Université ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

Entend une interpellation de M. Mehmet AYDOGDU à propos de la crèche universitaire du Sart-Tilman – impact de la nouvelle politique wallonne ainsi que la réponse de M. Pierre STASSART.

Entend une interpellation de M. Michel PETERS à propos du Carré : durcir la répression des incivilités et insécuriser la délinquance par une plus forte présence de policiers en civil ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE qui lui répondra à sa

prochaine Commission.

Entend une interpellation de Mme Géraldine BLAVIER à propos de la convention d'entretien des liaisons RAVel ainsi que la réponse de M. André SCHROYEN.

Entend une interpellation de M. Benoît DREZE à propos de la poursuite des activités de la Fondation TADAM ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

Entend une interpellation de Mme Sophie LECRON à propos des cinémas du Centre-Ville : Les pouvoirs publics liégeois et leurs partenaires privilégiés de la famille LIPPENS comptent-ils détruire les cinémas du centre-Ville ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

Entend une interpellation de M. Quentin le BUSSY à propos de la concertation en cours ou à venir avec les commerçants de la Batte (dans le cadre du dossier Tram) ainsi que la réponse de M. Michel FIRKET.

Entend une interpellation de M. François SCHREUER à propos des seuils d'alerte en matière de pollution de l'air, proposition de mesures ainsi que la réponse de M. André SCHROYEN.

M. le Bourgmestre, après plusieurs rappels à l'ordre restés sans effet, a demandé à la Police de faire sortir les perturbateurs.

2.

Décide de passer un marché de services par voie d'appel d'offres général en vue de confier à un bureau d'études une mission complète portant sur la conception, les études détaillées en ce compris une étude de faisabilité, les études de stabilité et de technique spéciale, la planification et la coordination des études, la mission de coordination sécurité ainsi que le contrôle d'exécution, la direction et la surveillance des travaux, en vue de la construction d'un commissariat dans le quartier de Sainte-Marguerite (Liège) – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché – fixe les critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des prestataires.

La délibération est adoptée par 39 voix pour, 8 voix contre et 0 abstention.

3.

Décide de passer un marché par voie d'appel d'offres général en vue de confier, pour une période contractuelle de 3 ans, les missions d'un service externe pour la prévention et la protection au travail à un service agréé – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché – fixe les critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs.

SEANCE DU 28 JANVIER 2013

4.

Fixe le nombre d'emplois vacants pour les Inspecteurs principaux – constitue une réserve de recrutement à l'emploi d'Inspecteur principal – fixe comme suit le choix du mode de sélection.

5.

Fixe le nombre d'emplois vacants pour les Inspecteurs opérationnels – constitue une réserve de recrutement à l'emploi d'Inspecteur opérationnel – fixe le choix du mode de sélection.

6.

Fixe le nombre d'emplois vacants pour les Inspecteurs de quartier – constitue une réserve de recrutement à l'emploi d'Inspecteur de quartier – fixe le choix du mode de sélection.

7.

Fixe le nombre d'emplois vacants d'Inspecteur à détacher au CIC – constitue une réserve de recrutement à l'emploi d'Inspecteur de police détaché au CIC – fixe le choix du mode de sélection.

8.

Fixe le nombre d'emplois vacants pour le cadre administratif et logistique de niveau C grade commun « Assistant » - constitue une réserve de recrutement à l'emploi de Calog niveau C grade commun « Assistant » - fixe le choix du mode de sélection – décision subsidiaire, à défaut de candidats jugés aptes à l'issue des épreuves de sélection organisées dans le cadre de la mobilité 2013-01, de pourvoir aux postes de CaLog de niveau C grade commun « Assistant » restés vacants par voie de recrutement externe – fixe le choix du mode de sélection.

9.

Fixe le nombre d'emploi vacant pour le cadre administratif et logistique de niveau C grade spécifique « Ouvrier spécialisé » - constitue une réserve de recrutement à l'emploi Calog niveau C grade spécifique « Ouvrier spécialisé » - fixe comme suit le choix du mode de sélection – décision subsidiaire, à défaut d'un candidat jugé apte à l'issue des épreuves de sélection organisées dans le cadre de la mobilité 2013-01, de pourvoir au poste de CaLog de niveau C grade spécifique « Ouvrier spécialisé » resté vacant par voie de recrutement externe – fixe le choix du mode de sélection.

10.

Adopte les mesures complémentaires de circulation routière prises dans les divisions de police:

1. rue des Vieilles Terres :

- suppression du stationnement alternatif par quinzaine
- interdiction de stationnement du côté des immeubles à numérotation paire
- création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°29, sur une distance de 6 mètres.

2. rue Firquet :

- suppression de l'interdiction du sens de circulation existant dans le tronçon de cette artère compris entre les rues Hocheporte et Coqraumont en direction de la rue Hocheporte
- interdiction du sens de circulation dans le tronçon compris entre les rues Hocheporte et Coqraumont, en direction de cette dernière.

3. boulevard Emile de Laveleye :

- création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°88, sur une distance de 6 mètres.

4. rue Hennet :

- création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur des immeubles n°s 19-21, sur une distance de 6 mètres.

5. rue Félix Paulsen :

- création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°27, deux roues sur le trottoir, sur une distance de 6 mètres.

6. rue d'Ans :

- création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°43, sur une distance de 6 mètres.

7. rue Bontemps :

- création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°42, sur une distance de 6 mètres.

8. rue Renardi :

- création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°268, sur une distance de 6 mètres.

9. rue des Genêts :

- création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à l'opposé de l'immeuble n°36, sur une distance de 6 mètres.

SEANCE DU 28 JANVIER 2013

10. rue Soubre :
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°31, sur une distance de 6 mètres.
11. rue Auguste Donnay :
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°65, sur une distance de 6 mètres.
12. rue Paradis :
 - création de deux emplacements de stationnement réservés aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°50, sur une distance de 12 mètres.
13. rue de l'Eglise :
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°145, prolongeant celui existant à hauteur de l'immeuble n°143, pour le porter à une distance de 11 mètres.
14. rue de la Veine-Sothuy :
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n° 1, prolongeant celui existant à hauteur de l'immeuble n°3, pour le porter à une distance de 12 mètres.
15. rue Fond-des-Tawes :
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°287, sur une distance de 6 mètres, prolongeant celui existant à hauteur de l'immeuble n°289, pour le porter à une distance de 12 mètres.
16. rue de Bruxelles :
 - création de deux emplacements de stationnement réservés aux personnes handicapées, soit les deux premiers emplacements de la zone de stationnement située à hauteur de l'immeuble n° 2 (annexe sud du Palais de Justice), sur une distance de 12 mètres.
17. rue des Grands-Prés :
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur des immeubles n°s 118-120, en lieu et place des n°s 120-122, sur une distance de 6 mètres.
18. rue du Chêne :
 - suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, existant à hauteur de l'immeuble n°124, sur une distance de 6 mètres.

SEANCE DU 28 JANVIER 2013

19. boulevard d'Avroy :
 - suppression de l'emplacement de stationnement existant à hauteur de l'immeuble n°258, sur une distance de 6 mètres
 - création de deux emplacements de stationnement réservés aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°238, sur une distance de 12 mètres.
20. rue Velbruck :
 - suppression de l'interdiction de stationnement existante à hauteur de l'immeuble n°8
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à l'opposé de l'immeuble n°8 c'est-à-dire à l'angle avec la rue Hors-Château, sur une distance de 6 mètres.
21. rue Albert Mockel :
 - création de six emplacements de stationnement réservés aux riverains entre les immeubles n°s 111 et 115, sur une distance de 30 mètres.
22. rue Saint-Laurent :
 - création de 8 emplacements de stationnement réservés aux riverains, à partir de l'intersection des immeubles n°s 91/93, sur une distance de 45 mètres.
23. rue Villette :
 - création d'emplacements de stationnement réservés aux riverains: de l'intersection des immeubles n°s 51/53 à l'intersection des immeubles n°s 35/37, sur une distance de 50 mètres de l'opposé de l'immeuble n° 26 à l'opposé de l'immeuble n° 22, soit le long du terre-plein central.
24. rue Lairesse :
 - création d'emplacements de stationnement réservés aux riverains entre les immeubles n°s 142 et 128, sur une distance de 50 mètres.
25. rue du Fer :
 - suppression du stationnement alternatif par quinzaine
 - création d'emplacements de stationnement réservés aux riverains entre les immeubles n°s 11 et 29, sur une distance de 50 mètres.
26. rue Edouard Remouchamps :
 - création d'emplacements de stationnement réservés aux riverains de l'opposé de l'immeuble n°17 à l'immeuble n°24 (carrefour formé avec la rue Grétry), sur une distance de 60 mètres.
27. rue de Hesbaye :
 - interdiction de stationnement, à hauteur des immeubles n°s 93 et 95, sur une distance de 12 mètres, du lundi au vendredi de 08h à 11h.

SEANCE DU 28 JANVIER 2013

28. rue Bidaut :
- interdiction de stationnement à gauche de l'immeuble n°39, le long de la cabine électrique, sur une distance de 2 mètres.
29. rue David :
- interdiction de stationnement, à hauteur des immeubles n°s 13 et 15, sur une distance de 6 mètres.
30. boulevard Ernest Solvay :
- interdiction de stationnement, à hauteur de l'immeuble n°489, perpendiculairement à l'axe de la voirie, sur une largeur de 3 mètres, du lundi au samedi, de 10 heures à 18 heures.
31. rue Raymond Geenen :
- interdiction de stationnement à hauteur des immeubles n°s 8 et 6, sur une distance de 14 mètres, du lundi au vendredi, de 10h à 15h.
32. rue Darchis :
- limitation de l'interdiction de stationnement existante à hauteur des immeubles n°s 35 à 39, sur une distance de 20 mètres, du lundi au vendredi, de 07h30 à 10h30.
33. rue Jambe-de-Bois :
- suppression du stationnement alternatif par quinzaine.
34. place de la Cathédrale :
- suppression de la zone de stationnement réservée aux taxis existant à l'opposé de l'immeuble cadastré rue Pont d'Avroy n°1 jusqu'à l'immeuble n°18 de la place;
 - création d'une zone de stationnement limitée dans le temps, à l'opposé des immeubles n°s 12 à 18, le long du terre-plein central;
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à l'opposé de l'immeuble cadastré rue Pont d'Avroy, n°1, le long du terre-plein central, sur une distance de 6 mètres.
35. rue des Prémontrés :
- suppression de la zone de stationnement réservée aux autocars existant le long des immeubles à numérotation impaire, sur une distance de 12 mètres avant l'entrée carrossable du jardin du Séminaire;
 - suppression de l'interdiction de stationnement existante du côté opposé aux immeubles à numérotation paire, sur une distance de 30 mètres, depuis l'entrée carrossable du jardin du Séminaire jusqu'à la station de lavage;
 - division de la chaussée en deux bandes de circulation;
 - création d'un stationnement parallèle à l'axe de la chaussée, du côté des immeubles à numérotation paire, de l'immeuble n°10 jusqu'à l'immeuble n°38;

SEANCE DU 28 JANVIER 2013

- interdiction de stationnement, entre les immeubles n^{os} 12 et 14, sur une distance de 10 mètres, du lundi au vendredi, de 07h à 17h;
- création d'un stationnement parallèle à l'axe de la chaussée, du côté des immeubles à numérotation impaire, à l'opposé des immeubles n^{os} 14 à 12 inclus, sur une distance de 25 mètres;
- création d'un passage pour piétons à hauteur de l'immeuble n^o6.

36. rue du Potay :

- suppression du stationnement limité aux véhicules dont le poids en charge est inférieur à 2 tonnes, existant sur l'accotement en saillie, établi en bordure du parc Jules Destrée;
- création d'un stationnement, à l'opposé des immeubles n^{os} 36 à 24, sur le terre-plein.

37. rue Puits-en-Sock :

- suppression de l'interdiction de stationnement existante à hauteur de l'immeuble n^o100, sur une distance de 10 mètres;
- interdiction d'arrêt et de stationnement dans le tronçon compris entre la rue des Récollets et l'immeuble n^o17;
- interdiction de stationnement dans le tronçon compris entre la place Théodore Gobert et l'immeuble n^o168, du lundi au vendredi, de 8 heures à 17 heures;
- création d'emplacements de stationnement réservés aux personnes handicapées: à hauteur de l'immeuble n^o100, sur une distance de 12 mètres (deux emplacements) à hauteur de l'immeuble n^o4, sur une distance de 6 mètres.

38. bd Sainte-Beuve :

- division de la chaussée en deux bandes de circulation, de l'immeuble n^o 52 à l'immeuble n^o38 inclus (carrefour avec la rue du Snapeux);
- obligation de stationnement, dans les cadres tracés au sol, à hauteur des immeubles n^{os} 52 à 38 inclus (carrefour avec la rue du Snapeux) et à l'opposé des immeubles n^{os} 50 et 48 inclus, sur une distance de 25 mètres.

39. rue Fraischamps :

- création d'un passage pour piétons, à hauteur de l'immeuble n^o92.

40. rue Pied du Pont des Arches :

- obligation pour les conducteurs débouchant de cette artère de céder le passage à ceux circulant rue de la Cité.

11.

Ratifie la décision du Collège communal autorisant, en application de l'article 14 § 2, 1° du Règlement général de la comptabilité communale du 5 juillet 2007, le dépassement des 12èmes provisoires pour la réalisation d'un marché de services pour le traiteur pour la fête du personnel prévue le 23 janvier 2013, au Forum de Liège.

12.

Décide de conclure un contrat de transaction avec un prestataire en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte d'une facture relative à l'achat d'un espace dans l'annuaire publicitaire « Basketbol ».

13.

Décide de passer un marché par voie de procédure négociée sans publicité préalable, pour l'impression de la brochure « Projet Ville 2012-2022 » en 115.000 (cent quinze mille) exemplaires – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

La délibération est adoptée par 44 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

14.

Décide de passer un marché par voie de procédure négociée sans publicité préalable, pour la distribution de la brochure « Projet Ville 2012-2022 » dans les boîtes aux lettres situées sur le territoire communal liégeois – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

La délibération est adoptée par 44 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

15.

Ratifie la décision du Collège communal autorisant, en application de l'article 14 §2 du RGCC, le dépassement des douzièmes provisoires pour l'engagement de divers bons de commande.

(M. Guy KRETTELS et Mme Brigitte ERNST de la GRAETE sortent de séance : 45 présents).

16.

Modifie l'article 2 de la convention pluriannuelle établie et signée en date du 26 octobre 2011, entre la Ville et l'A.S.B.L. « FLERON BASKET CLUB » dénommée « Liège Basket »

addendum 16 bis

Proposition de motion relative à l'installation de bornes de recharge électrique.
Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de M. Michel PETERS,
Conseiller communal.
Ce point est renvoyé en Commission.

17.

Adopte la convention de coopération « public – public » avec la
S.R.W.T. relative au Tram.

AJOURNE

18.

Adopte le:

- 1) règlement relatif à la taxe sur le dépannage de véhicules, exercice 2013;
La délibération est adoptée par 28 voix pour, 2 voix contre et 15 abstentions.
- 2) règlement relatif à la taxe sur la force motrice, exercice 2013.
La délibération est adoptée par 28 voix pour, 13 voix contre et 4 abstentions.

19.

Autorise pour le mois de février 2013 de procéder à l'engagement des
dépenses ordinaires et invite M. le Receveur communal de liquider ces dépenses à
concurrence d'un douzième des allocations concernées, tel que spécifié dans l'article 14
du Règlement Général sur la Comptabilité Communale.

20.

Avis à émettre sur :

1. Le compte afférent à l'exercice 2011
 1. de la Fabrique d'église Notre-Dame du Rosaire (Sclessin)
 2. de la Fabrique d'église Saint-Vincent et Sainte-Barbe
2. Le budget afférent à l'exercice 2012
 1. de la Fabrique d'église Saints-Pierre et Paul
 2. du Conseil d'administration de la Communauté israélite
 3. de la Fabrique d'église Saint-Georges
3. La 1ère modification budgétaire 2012
 1. de la Fabrique d'église Saint-Martin
 2. de la Fabrique d'église Sacré-Coeur (Grivegnée)
 3. de la Fabrique d'église Saint-Pholien
 4. de la Fabrique d'église Saint-Nicolas (Liège)
 5. de la Fabrique d'église Saint-Remi

4. La 2ème modification budgétaire 2012

1. de la Fabrique d'église Sainte-Bernadette
2. de la Fabrique d'église Notre-Dame du Rosaire (Bressoux)
3. de la Fabrique d'église de l'Immaculée Conception

21.

Adopte le projet de convention relatif à la mission de conception, de financement et de construction de deux immeubles intergénérationnels et durables à huit appartements et vente de logements, rue Morinval à 4000 LIEGE prévoyant la cession d'un droit de superficie d'une durée maximale de cinq ans à la S.A. « T-PALM ».

22.

Approbation de la délibération du 22/11/2012 par laquelle le Conseil de l'Action sociale décide de :

- marquer son accord sur la modification des statuts de l'association Chapitre XII « Le Relais Social au Pays de Liège »;
- mandater ses représentants pour voter cette modification à l'assemblée générale.

23.

Approuve la délibération du 22/11/2012 par laquelle le Conseil de l'Action sociale décide de :

- marquer son accord sur la modification des statuts de l'association « Maintien à Domicile au Pays de Liège »;
- mandater ses représentants pour voter cette modification à l'assemblée générale.

Addendum 23 bis

Exonérer les pharmacies de la taxe sur les enseignes puisqu'elles sont légalement obligatoires.

Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de M. Michel PETERS,
Conseiller communal.

Ce point est renvoyé en Commission.

Addendum 23 bis

Modification du Règlement relatif à la taxe sur les implantations commerciales.

Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de M. Michel PETERS,
Conseiller communal.

Ce point est renvoyé en Commission.

24.

Décide de conclure une convention entre la Ville et l'A.S.B.L. « LA FERME DES ENFANTS », avec mise à disposition d'un manœuvre lourd A.P.E..

25.

Décide de conclure une convention entre la Ville et l'A.S.B.L. «LA REGIE DES QUARTIERS DE LIEGE», avec mise à disposition d'un ouvrier compagnon contractuel et avec remboursement à la Ville de la partie de salaire non couverte par la subvention de la Région wallonne.

AJOURNE

26.

Décide de conclure un 3ème avenant à la Convention signée le 05/10/07 avec l'A.S.B.L. « LE THEATRE DE LA PLACE », relative à la mise à disposition d'un Directeur financier, aux fins d'exercer les fonctions d'Attaché de cabinet, précisant que le détachement de l'intéressé est prolongé à dater du 01/01/13 et ce, pour la durée de la législature.

27.

Décide de conclure un avenant aux conventions de mise à disposition de travailleurs conclues précédemment entre la Ville et les A.S.B.L. suivantes :

- « SPORTS ET LOISIRS »;
- « LIEGE LOGEMENT »;
- « VOYAGES ET ANIMATIONS »;
- « LIEGE GESTION CENTRE VILLE »;
- « ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE D'ANGLEUR »;
- « ANIMATION ET CREATIVITE »;
- « CENTRE SPORTIF BRESSOUX »;
- « RESCOLIE »;
- « AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI »;
- « MAISON DE VALENSART »;
- « LES CHIROUX – CENTRE CULTUREL DE LIEGE »;
- « CENTRE CULTUREL DROIXHE – BRESSOUX »;
- « FOYER CULTUREL DE JUPILLE – WANDRE »;
- « REGIE DES QUARTIERS DE LIEGE »;
- « CENTRE CULTUREL OURTHE ET MEUSE »;
- « TELE SERVICE LIEGE »;
- « AUTOUR DE L'ECOLE »;
- « CENTRE AUDI-VISUEL LIEGE »;
- « MAISON DE LA PRESSE »;
- « GRANDES CONFERENCES LIEGEOISES »;
- « SEAW PAVILLON DE FLORE – TRIANON ».

28.

Prend connaissance des résultats de l'enquête publique réalisée dans le cadre de la demande d'ouverture de voiries communales permettant d'incorporer au domaine public les voiries privées du Parc du Petit Bourgogne (avenue des Oiseaux / allée Pillechoulle / allée des Ramons) – accord sur l'ouverture de ces voiries.

(M. Guy KRETTELS et Mme Brigitte ERNST de la GRAETE entrent en séance : 47 présents).

29.

Prend connaissance des résultats de l'enquête publique organisée dans le cadre de l'élaboration d'un plan d'alignement des voiries du Parc du Petit Bourgogne et ouverture de voiries, et de l'absence d'avis du Collège provincial, celui-ci étant réputé favorable – arrêt du plan d'alignement des voiries du Parc du Petit Bourgogne (avenue des Oiseaux / allée Pillechoulle / allée des Ramons).

30.

Approuve l'avis relatif aux propositions d'objectifs adoptés par le Gouvernement wallon dans le cadre de la révision du Schéma de développement de l'espace régional (SDER) dont le texte est repris à la délibération.

La délibération est adoptée par 40 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions.

(M. Mehmet AYDOGDU et Mme Nathalie FRISEE sortent de séance : 45 présents).

31.

Approuve le texte de la candidature à déposer par la SCRL « MAISON LIEGEOISE » dans le cadre de l'appel à projets visant la réhabilitation de quartiers de logements publics portant sur la construction de 40 logements à l'angle des avenues de la Croix Rouge, de Nancy et Marneffe.

La délibération est adoptée par 34 voix pour, 0 voix contre et 11 abstentions.

Addendum 31 bis

Sans-logis et SDF : faire occuper les logements et les bâtiments publics vides via le Comodat.

Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de M. Michel PETERS, Conseiller communal.

Ce point est renvoyé en Commission.

32.

Décide :

- de passer un marché de service par procédure négociée sans publicité préalable, avec un fournisseur spécialisé, pour la maintenance du logiciel Digitick installé à la billetterie du Grand Curtius;
- d'approuver le contrat de maintenance à conclure avec le fournisseur pour une période de trois ans.

33.

Adoption de la convention à conclure, avec l'ASBL « ENJEU », dans le cadre de l'organisation du Salon PAPI'ON aux Halles des Foires de Liège du 22 au 24 mars 2013.

45.

Approuve la charte d'engagement pour le respect de l'accessibilité et l'autonomie des personnes à mobilité réduite dans les futurs espaces et les bâtiments de la Ville.

34.

Décide de modifier les articles 7 et 32 du règlement relatif aux élections des membres du personnel directeur de la Haute Ecole de la Ville de Liège.

(M. Mehmet AYDOGDU ET Mme Nathalie FRISEE entrent en séance : 47 présents).

35.

Décide de passer un marché de services par procédure négociée sans publicité préalable, réparti en quatre lots, ayant pour objet les transports et l'organisation de quatre voyages pédagogiques à destination de l'Allemagne, destiné à l'Enseignement communal liégeois – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.
La délibération est adoptée par 46 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

36.

Décide de passer un marché de services par procédure négociée sans publicité préalable, ayant pour objet les transports et l'organisation d'un voyage pédagogique à destination de l'Espagne, destiné aux étudiants de l'Athénée communal Maurice Destenay – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.
La délibération est adoptée par 46 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

37.

Décide de passer un marché de services par procédure négociée sans publicité préalable, réparti en trois lots, ayant pour objet les transports et l'organisation de trois voyages pédagogiques à destination de la Grande-Bretagne, destiné à l'Enseignement communal liégeois – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

La délibération est adoptée par 46 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

38.

Décide de passer un marché de services par procédure négociée sans publicité préalable, réparti en deux lots, ayant pour objet les transports et l'organisation de deux voyages pédagogiques à destination de la Vénétie en Italie, destiné à l'Enseignement communal liégeois – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

La délibération est adoptée par 46 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

39.

Décide de passer un marché de services par procédure négociée sans publicité préalable, ayant pour objet l'organisation d'un voyage pédagogique à Istanbul en Turquie, destiné aux étudiants de l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

La délibération est adoptée par 46 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

40.

Décide de passer un marché de services par procédure négociée sans publicité préalable, réparti en deux lots, ayant pour objet les transports et l'organisation de deux voyages pédagogiques à destination de la Toscane en Italie, destiné à l'Enseignement communal liégeois – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

La délibération est adoptée par 46 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

41.

Adopte le texte de la convention destiné à fixer les droits et obligations respectifs de la Ville, de la SPI et l'Université de Liège, relative à la gestion commune du site du Val-Benoît à 4000 LIEGE.

42.

Décide de ratifier la décision du Collège communal autorisant le dépassement des douzièmes provisoires définis à l'article 14 § 1 du Règlement Général de la Comptabilité Communale en ce qui concerne l'engagement dans le cadre du bail locatif d'une partie de l'immeuble dénommé « ESPACE GUILLEMINS » situé à 4000 LIEGE, rue des Guillemins 16/34 destiné à accueillir différents services administratifs de la Ville suite au déménagement de la Cité administrative à 4000 LIEGE.

43.

Décide d'approuver la réalisation de travaux supplémentaires et modificatifs apportés au projet initial des travaux de restauration et agrandissement de l'Opéra royal de Wallonie, rue des Dominicains à 4000 LIEGE – octroie un délai complémentaire pour la réalisation desdits travaux.

44.

Décide d'approuver la réalisation de travaux supplémentaires et modificatifs apportés au projet initial des travaux d'installation des machineries scéniques et de l'électricité scénique à l'Opéra royal de Wallonie, rue des Dominicains, 4000 LIEGE.

46.

Adopte le Programme triennal transitoire 2013 des travaux subsidiaires par la Région wallonne – sollicite l'octroi des subventions prévues.

47.

Décide de passer un marché « stock » en 2 lots par procédure négociée sans publicité préalable pour l'acquisition de produits de marquage routier – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché, prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée prenant cours le jour de la notification, au fournisseur adjudicataire, de l'approbation de son offre, pour se terminer le 31 décembre 2014.

48.

Adopte le texte de l'avenant à la convention à conclure avec le « T.E.C. LIEGE-VERVIERS » relatif à la location par la Ville d'un autobus en vue de desservir le quartier Souverain-Wandre pendant la période des travaux effectués par l'A.I.D.E. ayant entraîné la fermeture complète de la rue de Visé à 4020 WANDRE, en raison du prolongement de la durée des travaux jusqu'au 31 janvier 2013.

49.

Décide de passer un marché « stock » par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'acquisition de plaques de rues émaillées – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché, prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée prenant cours le jour de la notification, au fournisseur adjudicataire, de l'approbation de son offre, pour se terminer le 31 décembre 2014.

50.

Décide de passer un marché par voie d'appel d'offres général pour la location de quatre véhicules de fonction hybrides pour une durée de 48 mois, véhicules d'attente compris – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché – fixe les critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs.

51.

Décide de participer à la phase de consultation de la campagne « Commune Jeunes Admis », en vue d'adhérer à sa charte.

52.

Décide de prendre connaissance du résultat des élections organisées en vue de la constitution du Conseil Communal des Enfants et de l'installation de celui-ci.

53.

Ratifie les décisions du Collège communal du 21 décembre 2012 et 18 janvier 2013 autorisant le dépassement des douzièmes provisoires en ce qui concerne l'engagement mensuel pour janvier et février 2013 relatif à l'approvisionnement de la timbreuse.

54.

Décide d'octroyer à chaque Conseiller communal durant la mandature 2013-2018, le remboursement plafonné des dépenses visant l'usage des technologies informatiques.

AJOURNE

55.

Adopte le Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal.

AJOURNE

56.

Décide d'arrêter la composition des Commissions permanentes du Conseil communal.

57.

Approuve le nouveau pacte d'actionnaires relatif aux dividendes de l'Intercommunale "Centre Hospitalier Régional de la Citadelle", en abrégé "C.H.R."

86.

Vote le point inscrit à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du 08 mars 2013 du Centre Hospitalier Régional de la Citadelle (C.H.R.).

QUESTIONS ORALES

Entend une question posée par M. François SCHREUER à propos de la place pour l'art public et le design dans le projet de Tram ainsi que la réponse de M. Michel FIRKET.

Entend une question posée par M. Quentin le BUSSY à propos de l'accès de l'archéoforum ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

Entend une question posée par M. Jean-Pierre GOFFIN à propos de l'inscription des élèves dans les écoles ainsi que la réponse de Mme Julie FERNANDEZ FERNANDEZ.

Entend une question posée par Mme Bénédicte HEINDRICHS à propos de la non participation à la campagne Sesame ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

M. le BOURGMESTRE revient sur la motion relative à la situation d'« Arcelor Mittal ». Les groupes PTB et VEGA déposent des amendements. M. Le BOURGMESTRE les met aux votes :

Amendement PTB : Les groupes PS, CDH, Eco rejettent l'amendement et le groupe Vega vote pour.

Amendement vega : Les groupes PS, CDH, et MR rejettent l'amendement, le groupe ECOLO vote pour et le groupe PTB s'abstient.

SEANCE DU 28 JANVIER 2013

M. le BOURGMESTRE met la motion aux votes.

La motion est adoptée par 40 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

La séance est levée à 23 h 40'

PAR LE COLLEGE :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Philippe ROUSSELLE.

Willy DEMEYER.